

Duplicata.

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LORIENT

BP 426 - 3 RUE BENJAMIN DELESSERT
56104 LORIENT CEDEX 04
TEL 02.97.21.01.53 - FAX 02.97.21.34.83
3617 INFOGREFFE - www.infogreffe.fr
02 97 21 06 28

JURILOR

2 RUE ABBE LAUDRIN
RESIDENCE LE PRE AUX CLERCS - BP 654
56106 LORIENT CEDEX

V/REF : PLB/ALB

N/REF : 2001 B 649 / 2008-A-40

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE LORIENT certifie qu'il a reçu le 07/01/2008,

P.V. d'assemblée du 03/12/2007
- Nomination d'un gérant

Concernant la société

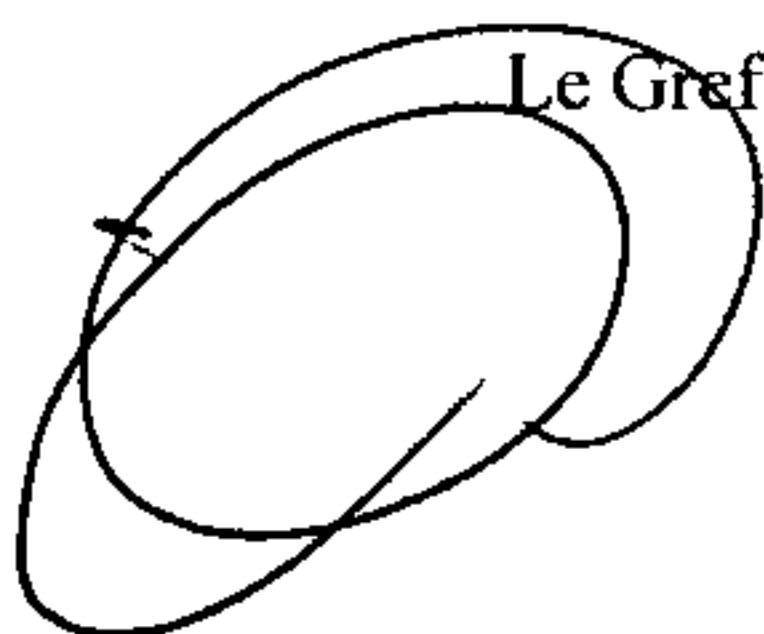
NASS&WIND
Société à responsabilité limitée
le Vergier
56530 Gestel

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2008-A-40 le 07/01/2008

R.C.S. LORIENT 440 177 673 (2001 B 649)

Fait à LORIENT le 07/01/2008,

Le Greffier



le 07/01/2008 A 40

201 6 669

NASS&WIND
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 €
Siège social : "Le Vergier" - 56530 GESTEL
440 177 673 RCS LORIENT

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 3 DECEMBRE 2007

L'an deux mil sept,
trois décembre
A 10 heures,

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Madame Nathalie LE MEUR, propriétaire de	360 parts sociales
Monsieur Peter NASS, propriétaire de	360 parts sociales
Madame Marie-Josèphe BERGOT, propriétaire de	40 parts sociales
Monsieur Bernard LE MEUR, propriétaire de	40 parts sociales

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Nathalie LE MEUR, gérante associée.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination d'un co-gérant,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Puis, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, approuvant la proposition de la gérance, décide de nommer en qualité de co-gérant à compter de ce jour et pour une durée non limitée :

Monsieur Peter NASS,
né le 23 février 1966 à MUNSTER (Allemagne)
demeurant à GESTEL (Morbihan) - "Le Vergier",

Monsieur Peter NASS exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Peter NASS déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.



Donnée par copie certifiée conforme